



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région Aquitaine
Dordogne Périgord

DEMANDE OBTENTION DU TITRE

MAÎTRE ARTISAN MAÎTRE ARTISAN D'ART

pour le métier _____

Prénom _____ Nom _____

CHEF D'ENTREPRISE CONJOINT COLLABORATEUR depuis : _____ années

en activité à ce jour dans l'entreprise :

DENOMINATION _____

ADRESSE _____

COMMUNE _____

JUSTIFICATIFS FOURNIS :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Brevet de Maîtrise | <input type="checkbox"/> DUT |
| <input type="checkbox"/> Brevet Professionnel | <input type="checkbox"/> Diplômes ou titres d'ingénieurs |
| <input type="checkbox"/> Brevet d'enseignement industriel | <input type="checkbox"/> Bac professionnel technique ou technologique |
| <input type="checkbox"/> Brevet de technicien | <input type="checkbox"/> Titre de Maître d'Apprentissage Confirmé |
| <input type="checkbox"/> BTS | |

Intitulé détaillé du diplôme : _____

Promotion de l'artisanat :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Participation à des concours | <input type="checkbox"/> Dépôt de brevet |
| <input type="checkbox"/> Réalisation de chefs d'oeuvre | <input type="checkbox"/> Prix à des concours |

Détail des documents : _____

Action de formation :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Formation de ___ apprentis | <input type="checkbox"/> participation à des jurys d'examen |
| <input type="checkbox"/> Formation de stagiaires (convention établissement scolaire) | <input type="checkbox"/> _____ |

Détail des 3 derniers apprentis ayant obtenu leur diplôme :

Nom Prénom/Diplôme préparé _____

Nom Prénom/Diplôme préparé _____

Nom Prénom/Diplôme préparé _____

Fait à _____


le __ / __ / ____

Cachet de l'entreprise et signature


Liste des pièces à fournir pour obtenir la qualité «Maître Artisan » (décret n°98-247 du 2 avril 1998, circulaire n°22 50 du 8 juin 1998)

Il est possible d'accéder au titre de Maître Artisan par l'une des trois voies ci-dessous en nous communiquant les pièces justificatives.

Etre titulaire d'un brevet de maîtrise ou brevet de technicien supérieur et justifier de deux années de pratique professionnelle.

- Photocopie du diplôme (Brevet de Maîtrise ou BTS)
- Photocopie de certificat(s) de travail illustrant 2 ans de pratique professionnelle
 les années apprentissage ne sont pas prises en compte

Etre titulaire d'un diplôme de niveau au moins équivalent au brevet de maîtrise dans le métier exercé et justifier de connaissances en gestion et psychopédagogie équivalente

- Photocopie du diplôme ou titre homologué de niveau IV minimum.
- Photocopie de certificat(s) de travail illustrant 2 ans de pratique professionnelle
 les années apprentissage ne sont pas prises en compte

Etre immatriculé au Répertoire des Métiers depuis au moins de dix années et être reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou de la participation aux actions de formation.

Pour la promotion de l'artisanat

- Copie de titre (ex Meilleur ouvrier de France)
- Copie de prix de concours (ex : prix « Stars et Métiers »)
- Copie de certificat
- Attestation de fonction de représentativité de l'artisanat
- Copie d'articles de presse
- Photos des œuvres

Pour la participation aux actions de formation

- Copie de 3 contrats d'apprentissage distincts au minimum
- ou attestation de jury d'examen, de conseiller technique
- ou attestation de convention d'accueil de stagiaire avec un établissement scolaire